



AMITIÉS GÉNÉALOGIQUES BORDELAISES

2 Rue Sicard - 33000 Bordeaux

Association Loi du 01.07.1901

☎ 05.56.44.81.99 (jeudi)

Courriel : agb-bordeaux@orange.fr

Site : www.genealogie-gironde.org

Membre de la Fédération de Généalogie et de l'Union Généalogique
Aquitaine-Pyrénées (UGAP)

LETTRE D'INFORMATION

SUR NOTRE ASSOCIATION ET SES ACTIVITÉS

Notre association a été créée en 1984 par un groupe de personnes férues de généalogie. Nous avons à cœur de partager cette passion et d'aider toute personne qui débute dans la découverte des actes, leur lecture et leur classement. Nous aidons aussi des personnes plus chevronnées mais qui ont des difficultés à débloquer une branche.

Notre salle de lecture est ouverte à tous nos adhérents et vous pouvez nous joindre par courrier postal ou électronique. Vous trouverez ci-après tous les services que nous vous proposons.

Les cotisations qui couvrent la période du 1^{er} septembre de l'année en cours au 31 août de l'année suivante ont été fixées comme suit.

Notre association ayant été reconnue d'Intérêt Général est apte à délivrer les reçus fiscaux donc, si vous versez quelques euros de plus, la totalité de la somme figurera sur le reçu et 60% seront déductibles de vos impôts.

Le reçu fiscal est distribué chaque début d'année pour les sommes versées

Cotisation avec envoi bulletin électronique	25 € - règlement par PayPal 27€
Cotisation avec envoi postal de 3 bulletins :	32 € - règlement par PayPal 34€
Membre résidant à l'étranger avec envoi bulletin électronique :	27 € - règlement par PayPal
Cotisation découverte sans bulletin : 3 mois (mai, juin, juillet) :	15 € - règlement par Paypal 17€
Membre résidant à l'étranger 3 mois (mai, juin, juillet) :	17 € - règlement par PayPal

Tous les chèques doivent être libellés à l'ordre du « Trésorier des AGB » Le règlement par PayPal : (agb-bordeaux@orange.fr)

Etre adhérent, vous donnera l'accès à notre base de données sur le site de notre association.

La consultation du détail des actes est accessible uniquement aux adhérents des A.G.B. Un mot de passe vous sera attribué.

Ces données sont mises à disposition pour faciliter les recherches des généalogistes amateurs.

Si vous ne renouvelez pas votre adhésion avant le 31 août de l'année suivante, vos identifiants d'accès à nos données ne seront plus opérationnels

VOUS POUVEZ VENIR DANS NOTRE LOCAL

Nous assurons des permanences dans notre salle de lecture uniquement sur rendez vous.

Par mail agb-bordeaux@orange.fr

2 rue Sicard – BORDEAUX – 2ème étage de 13h30 à 16h les jeudis

Vous pouvez consulter sur place des ouvrages consacrés à la généalogie.

Vous pouvez emprunter des livres sur l'histoire, l'histoire régionale et locale, la vie et la société d'autrefois.

Vous pourrez prendre connaissance des travaux réalisés par nos adhérents.

1. relevés des registres paroissiaux et d'état civil
2. les relevés des engagements à destination des Antilles à partir du port de Bordeaux au XVIIème siècle, ceux des embarquements du port de Bordeaux de 1717 à 1787 et ceux des passeports délivrés à Bordeaux de 1793 à 1858.
3. Les passagers et engagés de 1671 à 1714.
4. des relevés de notaires
5. les listes nominatives des déportés par répression sur le territoire français.

Nous faisons également des recherches sur:

1. les enfants abandonnés
2. les dossiers militaires
3. les recensements
4. les contrats de mariage
5. les testaments
6. les inventaires après décès

Notre association échange des revues avec une centaine d'autres associations dans toute la France. Ces revues sont consultables dans notre salle de lecture.

Vous pouvez bénéficier (sur rendez-vous) d'une aide spécialisée pour chercher des documents, savoir les lire, les numéroter, les classer, dresser un tableau, établir des fiches, débloquer une branche.

SERVICE DE RECHERCHES

Nos bénévoles peuvent vous aider à débloquer une branche. Ce service n'a pas pour but de faire votre généalogie mais de vous aider à débloquer une branche ou à chercher un acte.

Les actes originaux ne sont pas consultables depuis le site mais sont envoyés par mails ou par courrier

Ce service fonctionne par courriel principalement.

Par courrier **il faudra joindre une enveloppe timbrée pour la réponse.**

Aucune recherche n'est acceptée par téléphone.

Étant très sollicités et peu nombreux sur place pour faire ces travaux nous avons dû établir quelques règles. Nous traitons en priorité les demandes formulées par nos adhérents.

Pour les demandes formulées par les non adhérents, nous limitons nos recherches aux actes paroissiaux, actes d'état civil, actes notariés limité à 1 recherche. Dans le cas de nouvelles demandes, nous vous solliciterons pour rejoindre les adhérents de notre association.

Nous ne faisons aucune recherche dans les Mairies.

Pour nos adhérents le nombre de recherches est limité à 12 dans l'année à raison de 4 avant le 15 avril, 4 suivantes avant le 15 août et 4 suivantes avant le 15 décembre. Ces dates étant les dates de préparation des bulletins. Toutes les questions sont insérées dans le bulletin.

Nous assurons ces recherches uniquement sur Bordeaux et la Gironde dans les délais respectifs suivants :

Nature des documents	Délai initial	Nouveau délai
Vie privée	60 ans	50 ans
Actes des notaires	100 ans	75 ans
Archives des juridictions	100 ans	75 ans
Registres de naissance de l'état civil	100 ans	75 ans
Registres de mariage de l'état civil	100 ans	75 ans
Registres de décès de l'état civil	-	Immédiat
Tables décennales	100 ans	Immédiat
Dossiers de personnels	120 ans	75 ans
Secret médical	150 ans	120 ans*

Conseil de présentation des questions

Afin que nos bénévoles soient en mesure de donner suite à votre demande, les QUESTIONS doivent être rédigées très lisiblement.

Mentionner votre nom et **votre numéro d'adhérent**

Inscrire les noms en majuscule, les prénoms en minuscule.

Toujours indiquer une date ou approximative, ainsi qu'un nom de lieu. L'étude se fera cinq ans avant et cinq ans après.

Rester bref ex : je recherche l'acte de

Si courrier postal idem que ci dessus - 1 question par feuille demi-format A4, de préférence dactylographiée

Pas de question dans le corps d'une lettre

Toutes informations complémentaires à votre demande, sont utiles pour faciliter les recherches.

Réponse à vos recherches

Nous vous contacterons dès que l'acte a été trouvé et la réponse sera insérée dans le bulletin en cours pour profiter aux autres adhérents. Les délais de réponses ne peuvent pas être donnés, tout dépend de la difficulté et du nombre total des demandes reçues par le service.

Toute question posée fera l'objet d'une réponse, quelle soit négative ou positive.

Nous vous demandons de ne pas nous relancer avant quatre mois.

Conditions financières

Les recherches sont gratuites mais si vous voulez recevoir les actes par la poste le demandeur doit assurer les frais de reproduction des actes à raison de (*prix en cours d'un timbre postal*) par photocopie d'acte plus les frais postaux.

Un devis sera proposé si la somme dépasse 15 €

Dans l'espoir que vous choisirez de nous rejoindre, généalogiquement vôtre.